

Atelier Coopération GAL Poitou-Charentes

Réseau Rural Régional
le 5 mai 2009

ACCOMPAGNEMENT DE L'IAAT POITOU-CHARENTES EN MATIERE DE COOPERATION DES GAL

- **2 ateliers régionaux sur la coopération en 2009** : apporter de l'information et des méthodes de travail pour initier des projets de coopération, permettre les échanges d'expériences entre les territoires.
- **Favoriser la diffusion d'information sur les projets de coopération menés** : réalisation d'un tableau de suivi des pistes et projets de coopération des GAL de Poitou-Charentes et diffusion auprès de membres de réseaux régionaux et nationaux.
- **La recherche de partenaires** : diffuser les annonces de coopération auprès des acteurs régionaux et nationaux pour une valorisation nationale et européenne (RRF, Contact point, Leader France...).
Création d'une liste de diffusion IAAT Poitou-Charentes (développée avec l'outil informatique SYMPA) des GAL pour des échanges facilités, la diffusion d'information, d'annonces coopération...

AVANCEMENT DE LA COOPERATION LEADER EN POITOU-CHARENTES (voir tableau)

Une enveloppe réservée dans l'appel à projet Leader : 630 000 € pour la période 2007-2013 (non fléchée par GAL).

PROCEDURE DE SELECTION DES PROJETS DE COOPERATION

- Un comité régional de sélection : comité restreint, émanation du comité régional de sélection des GAL.
- Composition : DRAAF, SGAR, Région, Conseils généraux, DDAAF et participation future de IAAT PC (sans voix délibérative).
- Calendrier :
Un comité régional de sélection Leader le 5/09/08 sur les fiches actions de coopération, suffisamment élaborées et éventuellement complétées, présentées dans les dossiers de candidature Leader.
Prévision d'un à deux comités par an selon les besoins. Prochaine comité prévu : septembre 2009.

DES ATTENTES SPECIFIQUES DU COMITE DE SELECTION SUR LE CONTENU DES PROJETS (extrait compte-rendu du comité du 5/09/08)

- Cohérence et pertinence au regard de la stratégie du GAL (priorité ciblée) et lien avec les opérations menées par le GAL dans le cadre des dispositifs retenus dans son plan de développement.
- Identification des partenaires et de leur participation (lettre d'intention).
- Identification d'une action commune (pas uniquement des échanges d'expériences).
- Implication envisagée des partenaires locaux dans le projet.
- Valorisation de l'expérience de coopération sur le territoire et au-delà.
- Estimation financière du projet.
- Les retombées escomptées pour le territoire.
- Calendrier des actions (mise en œuvre sous trois ans)

METHODOLOGIE POUR ELABORER SON PROJET DE COOPERATION

- La recherche de partenaires.
- La première rencontre (préparation, déroulé, après rencontre).
- Le contenu du projet de coopération.
- L'élaboration du dossier de coopération.
- L'animation et le suivi du projet de coopération.
- Des ressources et outils méthodologiques disponibles.

QUESTIONS DIVERSES

- Dossier « de l'idée au projet » 6 000€ : circulaire DGPAAT/SDDRC/C2009-3052 du 06/05/2009.
- Un site réseau européen en ligne prochainement avec des pages spécifiques consacrées à la coopération.